

COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2017
CONSEIL MUNICIPAL

Excusés/ Absents : GILLIOT Mickaël

Secrétaire de séance : Josette Rimet-Meille

1/ Délibération eau-assainissement

Conformément aux dispositions de la loi NOTre d'août 2015, la gestion de l'eau et de l'assainissement sera gérée par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018. L'ensemble des communes ne vont pouvoir adhérer à la nouvelle structure créée à cette date, il est demandé une dérogation de compétence facultative, pour que notre commune avec quelques autres puissent bénéficier d'un report au 1^{er} janvier 2019.
Accepter par l'ensemble des conseillers.

2/ Délibération pour l'attribution des coupes affouagères

Suite à trois inscriptions pour les coupes affouagères pour 2017-2018 les élus fixent à 250€ le prix de chaque coupe de bois qui sera attribuée après tirage au sort de la façon suivante :

N°1- M MONTABARBON Xavier

N°2- M MOUNIER-VEHIER André

N°3- M RIMET-MEILLE Bernard

3/Autorisation d'investissement avant établissement du budget 2018

Afin de pouvoir effectuer d'éventuel investissement avant l'adoption des budgets 2018, il est possible de prévoir les montants suivants : 10 000€ pour la voirie, 10 000€ pour les bâtiments communaux et 24 000€ pour l'eau.

Ces propositions ont été unanimement acceptées par les élus.

4/Rythmes scolaires

Les parents d'élèves, le conseil d'école, les élus s'étant prononcés pour revenir à la semaine des 4 jours d'école, les élus de chaque commune doivent se prononcer pour entériner cette décision. A l'unanimité les élus approuvent cette décision.

5/ Retrait de la commune d'Echirolles du Centre de Gestion

Il est fait obligation aux communes de moins de 350 agents d'adhérer au Centre de Gestion de l'Isère qui apporte son aide aux élus dans de nombreux domaines concernant le personnel, la formation, le déroulement des carrières, la santé.

La commune d'Echirolles dont l'effectif dépasse 350 agents demande à se retirer de cet organisme. Les élus se prononcent majoritairement contre cette décision, car les frais de fonctionnement seront supportés par un nombre moins important d'adhérents.

6/ Fin de location d'un terrain agricole

La parcelle A254 de 40 ares actuellement louée jusqu'au 31 décembre sera libérée par le locataire qui fait valoir ses droits à la retraite.

A l'unanimité les élus décident pour 2018 d'entretenir cette parcelle et de ne pas la louer.

7/Infos diverses

Il est fait un point sur le fonctionnement du Centre de Soins de Chatte qui intervient depuis de nombreuses années sur nos 10 communes. Les interventions des 8 infirmières (soins, pansements, prise de sang...) sont particulièrement appréciées pour le maintien à domicile de nos personnes âgées.

8/ Dépôts Sauvages

Après avoir constaté de nombreux dépôts sauvages sur la commune, les élus regrettent ce comportement peu respectueux et rappellent que de telles incivilités peuvent être sévèrement sanctionnées.